

TOUJOURS D'ACTUALITE : CONNAITRE LES FORMATIONS QUE CARREFOUR ME PROPOSE ?

Aout 09 Num : 39

4^{ème} réunion
**COMMISSION
 NATIONALE
 « LA FORMATION »**

**C'était le :
 10 juin 2009**

Dans ce journal :
FLASH COMPTE RENDU

**VOTRE
 DELEGATION
 FO**

Dominique MOUALEK
 Chamnord
 ☎06 10 26 84 29

Martine LEMAY
 Ollioules
 ☎06 73 39 02 75

Jean Luc NOURY
 Claye Souilly
 ☎06 68 41 57 26

Joëlle NOLDIN
 Sevrans
 ☎06 08 35 63 34

**Me former
 « C'est
 MON DROIT »
 Le DIF il est à
 MOI !!!**



Dans un contexte économique et social difficile, qui génère une dégradation de la situation de l'emploi, les salariés sont inquiets, notamment les salariés dont le niveau de qualification est le plus faible.

Par conséquent FO confirme que la formation professionnelle est un outil indispensable de maintien dans l'emploi, de développement des compétences et d'évolution professionnelle.

Les outils formation, sont le **PLAN**, le **DIF**, le **CIF**, **période de professionnalisation**, **VAE**Leurs mises en œuvre impliquent de la part de notre entreprise, mais aussi de la part des salariés, des pratiques nouvelles, **qui reposent pour beaucoup sur la communication, la connaissance des formations disponibles, et la concertation.**

- FO se félicite du déploiement des formations « EVOLUPRO », et confirme que l'entreprise doit continuer à s'engager dans des formations de ce type.
- FO confirme que la sécurisation des parcours professionnelle doit prendre tout son sens, dans un contexte économique où les salariés sont confrontés à l'évolution des métiers, des emplois, et de réorganisation des méthodes de travail.

Aussi FO Commission Formation Nationale plus que jamais fera entendre **votre voix** pour obtenir de la part de notre entreprise des engagements durables pour une véritable formation professionnelle de qualité.

Joëlle NOLDIN
Coordinatrice Formation

1. Travail en commun sur l'élaboration du document « bonnes pratiques formation »

En introduction, la délégation FO confirme sa demande, de revenir à une organisation des réunions préparatoires par organisation syndicale, comme cela était organisée.

Compte tenu de la densité des sujets à traiter, les organisations syndicales demandent que la réunion plénière se tienne sur une journée.

- Jérôme GANTIN répond que compte tenu des agendas il est difficile de libérer une journée. Les organisations syndicales qui le demandent pourront organiser une réunion préparatoire, le matin avant la réunion plénière.

2. Présentation de la procédure de décloisonnement du DIF

Intervention de FO sur la notion de décloisonnement du DIF.

Afin de lever toute ambiguïté, la délégation FO, confirme sa position dans la démarche de réflexion sur la mise en œuvre du titre 3 art 3.3 accord d'entreprise du 12 mars 09.



La notion de « décloisonnement » du DIF est ambiguë dans sa compréhension. FO met en veille sur un possible transfert : Le DIF deviendrait un PIF (Plan Individuel de Formation) et non plus un Droit Individuel à la formation, la nuance à toute son importance. La possibilité pour salarié de choisir sa formation ailleurs que dans le catalogue Carrefour doit être maintenue. Aujourd'hui, bon nombre de formations inscrites dans le catalogue Carrefour ne sont pas disponibles. Nous avons également relevé un manque de session de formation par rapport aux demandes.

Comme nous l'avons confirmé au cours des réunions, le DIF est avant tout un « outil » **complémentaire aux autres modes d'accès à la formation professionnelle** : « Plan de formation, Contrat et période de professionnalisation, Congé individuel de formation... ».

Les salariés attendent des réponses formation concrètes, et un catalogue formation complet et disponible.

Réponse de la Direction : Laure BOMO fait un rappel du titre 3 art 3.3 accord d'entreprise du 12 mars 09

Les domaines de formation proposés sont :

- Tous les thèmes « Orientation Client »
- Tous les thèmes « Bureautique »
- Tous les thèmes sur le Comportement
- Les Formations autres Métiers que celui du métier du salarié



Choisir les formations dans le catalogue des parcours Carrefour Hypermarchés

- Partager son choix avec sa hiérarchie lors de son SIPP / ECC (entretien de professionnalisation)
- Contrôler sur la fiche pédagogique le public concerné par la formation
- Valider avec son responsable les modalités logistiques du stage

Ce texte est applicable à compter du 1^{er} juin 2009.

Jérôme Gantin complète la présentation par un exemple, et confirme l'idée de permettre au salarié de passer d'un métier à l'autre.

Ce sujet sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

3. Présentation de la formation des « nouveaux embauchés ».

Présentation Philippe ROUVIERE - Responsable nationale école Carrefour-

L'Espace de recrutement a été créé pour faciliter le recrutement et l'intégration des nouveaux embauchés. **Le public concerné comprend tous les nouveaux embauchés Niveau 1 à 4 sous contrat CDD de plus de 1 mois et les CDI (hors étudiants et salariés en alternance).**

- La formation des nouveaux embauchés est organisée sur 1 journée ½ :
- Les personnes à former sont regroupées dans un magasin d'accueil ou sur l'espace de recrutement pour l'Ile de France.)

Mardi après-midi de 14h à 18H accueil sur le magasin d'embauche assuré par les responsables du magasin 5 étapes	Mercredi de 9h à 17h: Formation en salle animée par un formateur de l'école Carrefour
<p>1) Accueil. Signature du contrat de travail, Remise des outils de travail, Visite des locaux sociaux</p> <p>2) Présentation du groupe Carrefour Les avantages Carrefour (remise plaquette « atout pour tous ») Le règlement intérieur magasin.</p> <p>3) Présentation magasin organisation, visite magasin et réserves</p> <p>4) Règles hygiène, sécurité, incendie, Démarque</p> <p>5) Présentation du manager (remise horaires, Malette accueil, carte appel...)</p>	<p>ACCUEIL -Quizz de contrôle des acquis de la veille Introduction Présentation du groupe carrefour Les valeurs Carrefour Les bons comportements Les engagements Carrefour Développer le sens client Le programme de fidélité et les produits Carrefour Le vocabulaire Carrefour Quizz de contrôle des acquis de la journée CONCLUSION</p>

Intervention de FO



La délégation regrette que les salariés étudiants et les salariés en CDD soient exclus de la formation nouvel embauché. Et demande d'inclure ces salariés au même titre que les autres dans cette démarche. Les étudiants sont des salariés à temps partiel et doivent bénéficier des formations indispensables à la prise de poste. Impératif pour les étudiants et les CDD de connaître les Règles de sécurité.

Réponse de la Direction

Jérôme GANTIN répond que les étudiants ne sont pas exclus de ce dispositif, mais il est difficile de les planifier par rapport à leurs horaires de cours. Néanmoins cette formation peut être réalisée pendant les congés scolaires. Les magasins devront être pourvus d'outils afin de dispenser cette formation. La plaquette « des atouts pour tous » est remise à nouvel embauché.

4. Travail en commun sur l'élaboration du document « bonnes pratiques Formation »

Présentation Jérôme GANTIN

Rappel le document doit permettre à chaque salarié d'avoir une vision précise et positive de la formation chez Carrefour. Il comportera 7 rubriques

1. La formation chez Carrefour : pourquoi et comment
2. Les différentes possibilités de se former
3. Comment choisir une formation correspondant à mon besoin
4. Comment se préparer à suivre une formation
5. Comment profiter pleinement d'une formation
6. Comment appliquer les enseignements d'une formation
7. Pour en savoir plus = à qui m'adresser

Le document a été revu suite aux observations des membres de la commission. La forme retenue est une brochure 1/2 format en bande dessinée.

- **FO propose** d'insérer un « petit mot » présentant le travail de la commission Nationale formation. Et souhaite que ce document soit remis au salarié assez rapidement. Propose de valider le doc par échange de mail.

5. Présentation des indicateurs formation arrêtés à fin avril 09.

Présentation Jérôme GANTIN

69 313 heures de DIF consommées pour un % de 6.26%



Meilleur taux d'utilisation :

● Chartres : 23.70%	● Les Ulis : 17.22%
● Hazebrouk : 19.81%	● Euralille : 17.08%
● Angoulins : 18.95%	● Aires sur la lys : 16.16%
● Sete-Balaruc : 18.43%	● Chalon sud : 15.76%
● St Brieux : 18.26%	● Ormesson : 15.60%

Pour la prochaine réunion : Indicateur sur les refus de DIF, connaître le motif de refus, et Les formations qui rencontrent le plus de succès.

Tour de table : La délégation Fo a apprécié les échanges sur le dispositif de l'accord, cela a permis d'avoir un éclairage, néanmoins il sera nécessaire de clarifier le texte. Le DIF, s'intègre dans la politique formation, mais le petit guide Formation est une première réponse qui permettra de concrétiser nos échanges.

Votre DIF en cas de licenciement ou de démission

En cas de licenciement, sauf faute grave ou lourde, le salarié qui veut bénéficier du DIF pour financer tout ou partie d'une formation, un bilan de compétences ou une VAE doit en faire la demande avant la fin du préavis. Il doit être informé du reliquat de ses droits dans la lettre de licenciement.

Les prestations d'accompagnement, d'évaluation des compétences et de formation liées à la signature d'une convention de reclassement personnalisée (CRP) peuvent être financées pour partie par l'utilisation du reliquat de droit que le salarié a acquis à la date de rupture de son contrat.

Le salarié démissionnaire peut faire jouer son DIF pendant la durée de son préavis

**FO pour faire
Respecter
Vos droits.**

Jn.focarrefour@wanadoo

**B
O
N
à
S
A
V
O
I
R**